

# *Livret d'Accueil*



*Bienvenue à l'EHPAD :*

## *LES MYOSOTIS*

160 Rue Augustin Tirmont 59283 RAIMBEAUCOURT

☎ 03.27.99.25.00 📠 03.27.99.25.25

✉ [fanny.saudemont@les-myosotis.fr](mailto:fanny.saudemont@les-myosotis.fr)

[www.les-myosotis.fr](http://www.les-myosotis.fr)

*Madame, Monsieur*

*Vous ou l'un de vos parents allez nous rejoindre au sein de l'EHPAD Les Myosotis.*

*Nous vous souhaitons la bienvenue chez nous. Ce livret, élaboré à votre intention, présente l'ensemble des services et activités qui vous sont proposés et qui vous permettront à vous et à vos proches de profiter de chaque instant sans vous soucier des aléas du quotidien.*

*Notre ligne de conduite est simple mais primordiale : l'Accompagnement. Accompagner nos résidents dans le respect du passé, du présent et du futur, dans le cadre de la dignité humaine et du droit.*

*Nos équipes mettent leurs compétences et leur savoir-faire à votre service dans une recherche permanente d'une qualité de vie optimale et faire que votre séjour chez nous réponde à vos attentes et celles de vos proches.*

*L'ensemble de l'équipe des Myosotis reste à votre disposition.*

*Fanny Saudemont*

*Directrice*

# 1. L'ETABLISSEMENT

## Présentation de l'établissement

L'EHPAD « Les Myosotis » est un établissement privé à caractère commercial, créé en 1992, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico sociaux tels que définis dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale.

**Madame Fanny Saudemont** est actuellement la directrice de l'établissement.

La résidence « Les Myosotis » est installée sur la commune de Raimbeaucourt, petite bourgade de 4000 habitants au nord du Douaisis, à la frontière du Pévèle et du bassin Minier.

Cette commune rurale résidentielle, faisant partie de l'arrondissement de Douai, allie calme, tranquillité et sérénité tout en étant à proximité de grands réseaux routiers (A1, A21 et A23), de zones commerciales et de sites touristiques. Elle se situe à 10kms de Douai et d'Orchies et à 30 kms de Lille, de Valenciennes et de Lens.

Les Myosotis ont résigné, en 2013, une convention tripartite avec le conseil départemental du Nord et l'ARS leur conférant un agrément de fonctionnement. Cet agrément garantit le respect de quatre points fondamentaux :

- La qualité de vie des résidents
- La qualité de relation avec les résidents et leurs proches
- La qualité des soins apportés
- La qualité du personnel





### **Capacité d'accueil**

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

La résidence a une capacité de 69 chambres réparties sur 3 niveaux au milieu d'un parc verdoyant et arboré d'un hectare.

Elle comprend 4 unités de vie :

- 2 unités de vie situées au rez de chaussée accueillants respectivement 19 et 18 chambres
- Une unité de vie situé au premier étage de 16 chambres
- Une unité de vie dite « sécurisée » dédiée aux personnes présentant une maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés de 16 chambres.

Le bâtiment est construit en retrait de la route et offre une vue sur les pâtures et champs environnants.

### **Les équipements**

Afin de répondre aux divers degrés d'autonomie des personnes accueillies, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers

- *Lèges personnes et verticalisateurs*
- *Chariots de douche*
- *Chaises de douche*
- *Baignoire à hauteur variable de type « balnéothérapie »*

Une terrasse a été aménagée à proximité de l'accueil donnant aux résidents ainsi qu'à leur proche de se détendre lorsque le temps en donne l'occasion.



### **La sécurité**

L'EHPAD « Les Myosotis » relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J. A ce titre, il bénéficie d'un avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité, en date du 29 Mars 2018 (visite obligatoire tous les 3 ans)

La surveillance de l'établissement est assurée 24h/24, notamment la nuit, par la présence systématique de deux agents. De plus, tous les accès sont sécurisés, notamment la nuit, afin de maîtriser à la fois les entrées mais aussi les sorties. En cas d'urgence, en lien avec le Système de Sécurité incendie, les portes se déverrouillent.

Pendant votre séjour, la chambre est un lieu privé. Toutefois pour des raisons de sécurité, l'établissement déconseille d'y entreposer des objets de valeurs.

Pour garantir la sécurité, la résidence met à disposition des résidents un coffre dans lequel les résidents pourront déposer les objets de valeurs qu'ils souhaitent.

## 2. SEJOUR ET VIE PRATIQUE

### La chambre

L'établissement met à la disposition du résident une chambre meublée individuelle ou à deux lits en fonction des disponibilités et de la demande. Les chambres ont une superficie d'une vingtaine de mètres carrés.

Le mobilier fourni par l'établissement est composé de :

- Un lit médicalisé à hauteur variable
- Une table de chevet
- Une penderie
- Une commode bureau avec chaise
- Un fauteuil de chambre
- Si besoin une adaptable
- Système d'appel portatif

Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette et d'une douche individuelle.

Les chambres sont dotées de téléviseur, fourni par la résidence. Elles sont également équipées de ligne téléphonique et d'un combiné permettant de recevoir des appels. L'installation de la ligne est comprise dans les prestations fourni par la résidence

Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans la limite de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, nous l'encourageons à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux



## Les locaux

L'EHPAD « Les Myosotis » dispose d'une terrasse aménagée permettant de se reposer, de partager des moments agréables en familles ou avec des amis



Des salons sont aménagés favorisant les moments de détente ou de distraction, et de rencontres avec d'autres résidents.

Une salle de restauration est mise à disposition des familles de nos résidents afin de profiter d'un repas ou d'un moment de détente en toute intimité.





L'établissement est équipée d'une baignoire thérapeutique avec du personnel formé à son utilisation, permettant à la résidence de proposer des moments de détente et de relaxation aux résidents

### **Les services**

- Les prestations administratives

Le courrier est distribué chaque jour par l'hôtesse d'accueil sauf pendant le Week end, en dehors du journal qui est remis le samedi. Le résident peut déposer son courrier à l'hôtesse d'accueil qui se chargera de son envoi.

Les prestations administratives, comptables, juridiques et budgétaires liées au séjour sont assurées par l'établissement.

- L'espace coiffure

Les résidents peuvent utiliser l'espace coiffure qui est mis à leur disposition. Ce dernier peut être utilisé par les familles, le personnel et les professionnels de la coiffure.

Des professionnels extérieurs interviennent régulièrement au sein de l'établissement. L'hôtesse d'accueil met à disposition la liste de ces intervenants et assure la prise de rendez vous .

Les résidents gardent la liberté de prendre un rendez vous avec un autre professionnel.





### 3. VOTRE BIEN ETRE

#### La restauration

L'établissement assure la fourniture de tous les repas : petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place et servie en liaison chaude en salle à manger. Les menus sont réalisés par une diététicienne et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. Les plats sont essentiellement réalisés à base de produit frais.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits ainsi que les goûts et habitudes alimentaires de chacun sont communiqués aux personnels de cuisine, qui les veilleront au respect des besoins et proposeront un menu adapté en cas de besoin.



En parallèle, une commission des menus se réunit trimestriellement pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée du responsable de cuisine, du directeur, de représentants des résidents, des familles et du personnel.

Le résident peut inviter les personnes de son choix au déjeuner et au dîner. La réservation doit être effectuée dans les 48

heures à l'avance. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont les prix sont consultables sur demande à l'accueil ou sur le site internet.

## **La Blanchisserie**

Le linge de lit, c'est-à-dire draps, taies d'oreiller est fourni et entretenu par une société extérieure ELIS. Le linge personnel des résidents est entretenu et repassé par l'établissement sauf pour les vêtements délicats ou en laine qui sont à la charge de l'usager. Toutefois, ceux-ci sont vivement déconseillés.

Pour le confort des résidents, l'établissement recommande aux résidents de disposer de linge personnel en quantité suffisante, à cet effet un trousseau de linge est proposé au cours de l'entretien d'admission

Le linge personnel doit impérativement être identifié à l'aide d'une marque nominative. Même si la famille souhaite laver le linge de son parent, celui-ci doit, par précaution, être totalement identifié.

La distribution du linge est assurée par la lingère et/ou les agents de service dans la chambre des résidents.

Les produits d'hygiène tels que le savon, le shampoing, les rasoirs, le parfum, dentifrice ou tout autre produit pour le nettoyage des appareils dentaires, etc. Sont à la charge des résidents et doivent être fournis régulièrement. Toutefois, un forfait « pack hygiène » est proposé dans la résidence assurant ainsi la fourniture de tout produit dont le résident aurait besoin.

## **L'entretien**

Le ménage du logement ainsi que des locaux collectifs est assuré par le personnel de l'établissement.

Les petites réparations sont assurées par l'agent de maintenance de l'établissement, l'intervention étant comprise dans les frais de séjour.

## **Les visites**

La participation des parents et amis du résident à la vie courante est souhaitée.

Les résidents peuvent recevoir des visites, soit dans les locaux communs, soit dans leur chambre. La résidence a fait le choix de ne pas imposer d'horaires de visite laissant aux proches des résidents de rendre visite sans contrainte d'horaires.

## **Le culte**

La liberté de culte est un droit commun à toute personne, il vous est possible de pratiquer votre religion librement au sein de l'établissement. Le prêtre de la commune se déplace une fois par mois au sein de la structure pour effectuer des cérémonies. Vous avez la liberté de mettre dans votre chambre les signes religieux de votre choix.

L'hôtesse d'accueil est à votre disposition pour vous fournir la liste des représentants des cultes à proximité.

## L'animation

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le projet de vie sociale de chaque résident.

Dans ce but, l'équipe d'animation propose du Lundi au vendredi un choix d'animations auxquelles les résidents peuvent librement participer. Elle est soutenue dans sa mission, par l'intervention des professionnels mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs.

Individuelle et ou collective, l'animation accompagne les résidents dans des activités choisies. Ainsi le plaisir et la satisfaction favorisent l'intégration, le maintien et le développement des capacités physiques, intellectuelles et sociales.

**Madame OUDADA Fatima** est la coordinatrice d'animation de la résidence.

Le programme détaillé des animations est affiché et distribué tous les lundis à chaque résident.

Les animations suivantes peuvent être proposées aux résidents :

- Les sorties et échanges

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties à caractères festifs ou culturel sont régulièrement organisées en collaboration avec nos partenaires locaux (spectacles à l'extérieur de l'établissement, sorties au zoo, sorties à la mer, visites d'expositions...).



○ Les ateliers – les jeux

Sont organisés également des activités divertissantes et permettant de favoriser la stimulation cognitive comme par exemple : des ateliers de gymnastique douce, ateliers de cuisine, jeux de mémoire, atelier tricot, atelier peinture, chorale, loto...



○ Les Manifestations

Par ailleurs des animations festives sont organisées au sein de la résidence afin de marquer les évènements : repas à thème tous les mois, anniversaire du mois, accueil du centre de loisirs de la ville, illustrations de Noël, marché de printemps et de Noël...



Toutes les actions d'animations organisées par l'établissement sont comprises dans le cout de la prestation. Les familles et bénévoles sont vivement invités à participer aux animations dans l'établissement.

## 4. VOTRE SANTE

L'EHPAD « les Myosotis » est un lieu de vie mais aussi un lieu de soins, bénéficiant d'un suivi continué grâce à un système d'appel malade et à la présence de 2 agents la nuit dont une aide-soignante. En cas de problème médical, le médecin traitant ou le médecin de garde est immédiatement contacté.

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins du résident. Les compétences de chacun sont mises au service du résident et des familles dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs. L'EHPAD s'engage à respecter l'autonomie du résident, son indépendance, en mettant en place pour votre sécurité.

### L'organisation interne

L'établissement est géré par **Madame SAUDEMONT Fanny** assistée de plusieurs collaborateurs :

- ***Le médecin coordonnateur***

**Le Docteur AELBRECHT** est le médecin coordonnateur de la résidence.

Il est notamment chargé de la coordination des soins en lien avec les médecins libéraux et l'équipe soignante en vue de l'élaboration des différents projets et des différents accompagnements.

- ***L'équipe soignante pluridisciplinaire***

**Madame DEMUYSERE Karine** est l'infirmière coordinatrice de la résidence. Elle s'occupe de la gestion des soins et de l'hygiène de l'établissement. Elle assure la gestion et l'organisation des équipes :

- *Equipe infirmier* : présente 7 jours sur 7, elle assure la continuité des soins et accompagne le résident de façon personnalisée. Elle travaille également en collaboration avec l'équipe soignante afin de garantir une qualité de soins optimale et adéquate.
- *L'équipe soignante (AS et AMP)* ; présente jour et nuit pour accompagner les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne : toilette, habillage, prise de repas...

Elle veille à compenser un manque ou une perte d'autonomie tout en maintenant les capacités du résident.

- *Les agents de service hospitalier*, ils sont chargés de l'entretien et du bionettoyage des locaux. Ils participent aux tâches permettant d'assurer le confort des résidents notamment au cours des repas.

- ***L'ergothérapeute***

**Madame BEELS Amandine** est l'ergothérapeute de la résidence. Elle est présente quatre jours par semaine. Elle met en œuvre des actions de réadaptation, de rééducation, de prévention et de sécurité. Son action permet d'améliorer l'indépendance et l'autonomie des résidents. Elle a

également pour mission de tout mettre en œuvre pur garantir le confort, par l'utilisation de dispositif adapté à l'état de santé de chacun.

### **Les intervenants extérieurs**

#### **○ Les médecins traitants**

Dans l'établissement, le résident conserve lors de son séjour, le libre choix de son médecin traitant.

A ce jour, une vingtaine de médecins traitants exerçant aux alentours de Raimbeaucourt interviennent dans l'établissement à la demande du résident ou de l'équipe soignante.

Si le médecin traitant du résident ne peut poursuivre sa prise en charge compte tenu de la distance, l'équipe soignante propose une liste de médecin exerçant à proximité de la résidence.

#### **○ Les kinésithérapeutes**

Tout comme pour le médecin traitant, le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaire.

Il lui est donc possible de choisir le masseur-kinésithérapeute de son choix. Si le résident ne connaît pas de kinésithérapeute, l'équipe soignante pourra lui proposer divers professionnels qui interviennent déjà au sein de la structure.

Le recours à un kinésithérapeute se fera sur prescription médicale du médecin traitant ou sur demande d'un bilan fonctionnel par l'équipe soignante.

#### **○ Les orthophonistes**

Le médecin traitant et l'équipe soignante pourront proposer le recours à l'aide d'une orthophoniste dans le but par exemple de maintenir les capacités de communication à l'orale et à l'écrit ou en cas de troubles de déglutition. Le résident garde la liberté de choisir le professionnel de son choix.

#### **○ Les autres intervenants**

Divers professionnels médicaux et paramédicaux ont la possibilité d'intervenir dans notre établissement sur prescription ou à la demande du résident. C'est le cas de podologues, pédicures, psychologues, dentistes et opticiens.

L'établissement a conventionné avec une pharmacie centrale pour la livraison des médicaments et dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge des résidents. Comme à domicile, les frais sont couverts par l'assurance maladie. Seuls les médicaments et dispositifs non pris en charge par l'établissement et l'assurance maladie seront facturés.

Ce recours à une pharmacie centrale garantie la sécurité du circuit du médicament avec notamment la réalisation de pilulier hebdomadaires pour chaque résident.

Dans le cadre d'un rendez vous ou d'une demande d'examen complémentaire, l'infirmière s'occupera de réserver le véhicule le plus adapté. La famille et les proches pourront être sollicités pour accompagner le résident.

## 5. LA GARANTIE DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

### Projet de vie et le projet de soins

L'EHPad est un lieu de vie et de soins qui s'est donné pour mission d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne et de répondre le mieux possible à leurs besoins.

L'établissement s'emploie, dans l'ensemble des actions qu'il met en œuvre, à maintenir le plus haut niveau d'autonomie possible de chacun des résidents. Dans cet esprit, le personnel aide les résidents à accomplir les gestes essentiels quotidiens concernant la toilette, les autres soins quotidiens du corps, l'alimentation, l'habillement.

L'établissement propose un accompagnement individualisé et le plus adapté possible aux besoins du résident. Son consentement éclairé est à chaque fois recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

### **Droit et liberté des résidents**

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toutes les personnes prises en charge par l'EHPAD « les Myosotis »

L'établissement assure :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
- Le libre choix entre les prestations qui lui sont offertes dans le cadre de l'institution
- Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.
- La confidentialité des informations la concernant
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;
- La participation directe ou à l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne

## **Le conseil de vie sociale**

Le conseil de la vie sociale a pour mission d'associer au fonctionnement des services d'hébergement, de faire participer à leur gestion, à l'animation et à la vie quotidienne de ces structures :

- Les représentants des personnes accueillies
- Les représentants des familles et des représentants légaux
- Le représentant du personnel
- Le représentant de la direction

Ce conseil est chargé d'assurer la représentation des personnes accueillies dans la résidence.

Le conseil de la vie sociale est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement intérieur et du projet d'établissement de l'EHPAD.

## **Les directives anticipées**

Lors de l'entretien d'admission, un formulaire concernant les directives anticipées est remis au résident, conformément à la loi du 2 février 2016. Ce formulaire permet de nous communiquer et de formuler ses souhaits quant à la fin de vie. Il lui est possible à tout moment de consulter et de modifier celui-ci en effectuant une demande aux membres de la direction.

En cas d'impossibilité de formuler lui-même ses souhaits, il lui est possible de désigner 2 témoins qui l'accompagneront dans cette démarche.

## **La personne de confiance**

Lorsque vous entrez dans l'établissement, conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 du code de l'action sociale et des familles, nous vous informons quant à la désignation d'une personne de confiance. La personne de confiance peut : vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux ; dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions.

La désignation de cette personne de confiance peut être modifiée ou annulée à tout moment sur votre demande. Pour ce faire il vous suffit de vous rapprocher d'un membre de la direction afin d'effectuer les modifications souhaitées. La personne de confiance sera également informée des situations d'urgence vous concernant.

## **La personne qualifiée**

Toute personne prise en charge par l'établissement (ou sa famille ou son représentant légal) peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le Préfet du Département et le Président du Conseil Général. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.



Dès la fin de son intervention, la personne qualifiée informe le demandeur d'aide ou son représentant légal des suites données à sa demande. La liste des personnes qualifiées est remise sur demande par l'hôtesse d'accueil.

### **La bientraitance**

Notre personnel est formé et sensibilisé à la démarche de bientraitance en EHPAD. A cet effet, vous trouverez un guide de la bientraitance en EHPAD, présent dans le classeur reprenant tous nos documents consultables dans le hall. La bientraitance est un des axes majeurs de notre démarche de prise en charge.

Nous avons également mis en place une prévention de la maltraitance, l'obligation de signaler toute maltraitance est régie par la loi. Une plaquette concernant la démarche de dénonciation de tout acte de maltraitance vous est remise avec le contrat de séjour et celle-ci est affichée dans le hall.

### **Les animaux**

Les résidents n'ont pas la possibilité de conserver au cours de leur séjours des animaux au sein de l'établissement. Les animaux domestiques sont acceptés lors des visites de la famille et des proches.

### **Les sorties et les visites**

Les résidents gardent dans l'établissement la liberté d'aller et venir. Toutefois si un résident souhaite s'absenter pour quelques heures ou quelques jours, il est nécessaire d'en informer l'équipe soignante 48 heures avant pour qu'elle puisse préparer les affaires et les traitements pour que cette absence se déroule dans les meilleures conditions.

Conformément à la réglementation et hors hospitalisation, un résident peut s'absenter durant 5 semaines au cours de l'année sans que cela l'oblige à rendre sa chambre. Dans le cas d'une hospitalisation prolongée la direction prendra contact avec le résident et sa famille afin de savoir si le résident souhaite conserver sa chambre.

La résidence est attachée à ce que les résidents gardent un lien permanent avec l'extérieur. Ainsi l'établissement reste ouvert et accessible à tout moment de la journée. Il est cependant demandé aux familles et aux personnes extérieurs d'éviter autant que possible les périodes de la journée dédiées aux soins et aux repas.

## 6. LA DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission doit être adressée auprès de la Direction de l'établissement.

Un contact physique, téléphonique ou par le biais du courrier électronique permet un premier échange avec la direction sur les disponibilités, services et prestations proposés.

Une visite de la résidence pour la famille et le futur résident dans la mesure du possible est systématiquement organisée. Après la constitution du dossier une évaluation du dossier médical est assurée par le médecin coordinateur et la cadre de santé.

Cette évaluation peut faire l'objet d'une visite de préadmission à la résidence ou sur le site d'hébergement du demandeur (Centre Hospitalier ; clinique ; domicile ...).

Cette étape permet une évaluation des besoins et de s'assurer que la résidence puisse accueillir et assurer une continuité de prise en charge en termes d'autonomie, de soins et de vie sociale du futur résident.

L'équipe veillera à recueillir le consentement du futur résident.

### **Les pièces constitutives du dossier**

Le dossier administratif d'admission est composé :

- Du contrat de séjour signé par le résident (en cas d'impossibilité pour le résident de signer, il est établi un Document individuel de prise en charge ( DIPC) signé par le représentant légal)
- Du règlement de fonctionnement approuvé par le résident
- Des pièces complémentaires suivantes :
  - *Dossier CERFA*
  - *Nom, adresse et Numéro de téléphone de la famille*
  - *Livret de famille*
  - *Attestation carte vitale*
  - *Carte vitale*
  - *Carte mutuelle*
  - *Attestation d'assurance responsabilité civile*
  - *Avis d'imposition ou de non-imposition*
  - *Justificatif des ressources ( APA, APL)*
  - *RIB*
  - *La nomination de la personne de confiance*

## **Les tarifs**

Les tarifs d'hébergements sont réévalués annuellement.

Le tarif d'hébergement comprend :

- L'hébergement (chauffage, éclairage, consommation d'eau, entretien...)
- Le service de restauration
- La fourniture et l'entretien de du linge de toilette et de la literie
- Les frais liés à la dépendance (change de jour/nuit...)
- Téléphone (installation et communication)

En fonction de son degré d'autonomie, le résident bénéficiera de l'aide Personnalisée à l'Autonomie (APA). L'allocation permet de couvrir le cout du tarif dépendance, déduction faite du ticket modérateur restant à la charge du résident et correspondant au montant du tarif Gir5/6

Les paiements des frais de séjour doit être effectué mensuellement avant le 15 du mois suivant. un paiement par prélèvement automatique est également proposé et conseillé.

## **Les aides**

L'établissement fonctionne en dotation globale dépendance accordée par le département. L'établissement est directement en relation avec l'organisme en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui versera pour vous la différence de tarif.

Une aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord est proposée, il s'agit de l'allocation logement. Vous pouvez en faire la demande, les membres du personnel de direction vous encadreront en cas de difficulté à effectuer les démarches.

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) de Douai, peut vous aiguiller concernant les différentes aides et possibilités de prise en charge. Un dépliant de présentation du CLIC de l'arrondissement de Douai est disponible à l'accueil.



## Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

### 1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

### 2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie – domicile personnel ou collectif – adapté à ses attentes et à ses besoins.

### 3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### 4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

### 5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### 6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

### 7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

### 8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

### 9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

### 10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

### 11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protections juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



# Bienvenue

## Vos interlocuteurs

- Madame SAUDEMONT Fanny, directrice
  - Tel : 03.27.99.25.00
  - [Fanny.saudemont@les-myosotis.fr](mailto:Fanny.saudemont@les-myosotis.fr)
- Madame DEMUYSERE Karine, infirmière coordinatrice
  - Tel : 03.27.99.25.00
  - [idec@les-myosotis.fr](mailto:idec@les-myosotis.fr)
- Madame FLEURY Aimie, hôtesse d'accueil
  - Tel : 03.27.99.25.00
  - [accueil@les-myosotis.fr](mailto:accueil@les-myosotis.fr)
- Madame OUDADA Fatima, coordinatrice d'animation
  - Tel : 03.27.99.25.00
  - [animation@les-myosotis.fr](mailto:animation@les-myosotis.fr)
- Madame BEELS Amandine, ergothérapeute
  - Tel : 03.27.99.25.00
  - [ergotherapeute@les-myosotis.fr](mailto:ergotherapeute@les-myosotis.fr)
- Docteur AELBRECHT Stéphane, médecin coordonnateur
  - [medco@les-myosotis.fr](mailto:medco@les-myosotis.fr)

